

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière que :

Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie procédera à l'étude d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel, lors de la séance ordinaire, qui se tiendra le 7 mars 2022, à 19 h, à l'église de Lavaltrie située au 1351, rue Notre-Dame.

La demande présentée par *Développement Zone Verte inc.*, pour *Novax immobilier*, a pour but d'aménager la troisième phase du projet intégré prévu sur la terrasse Turnbull. Ce projet d'ensemble s'étend de la rue Notre-Dame jusqu'au fleuve. La troisième phase est constituée des bâtiments suivants :

- Sur les lots 3 161 397, 6 192 860 et 6 228 587, deux bâtiments multifamiliaux de 38 logements et de 6 étages.
- Un bâtiment multifamilial de 6 logements accessible par la rue Saint-Thomas, en remplacement des bâtiments portant les numéros civiques 30-32 et 34-36.

Toute personne intéressée de la Ville de Lavaltrie peut transmettre des commentaires écrits, relativement à cette demande, avant 16 heures, le 3 mars 2022.

Les commentaires écrits peuvent être transmis par courriel, être déposés dans la boîte de réception du courrier de l'hôtel de ville ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe – Ville de Lavaltrie
1370, rue Notre-Dame
Lavaltrie (Québec) J5T 1M5
Courriel : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 16 février 2022.

Marie-Josée Charron, greffière